

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ANTI-FOURMIS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2015-0020

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0008940-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ANTI-FOURMIS
ANTI-FOURMIS TUBE
ANTI-FOURMIS BOITE APPAT
BOITES ANTI-FOURMIS
ANTI-FOURMIS BOITES
TUBE ANTI-FOURMIS
ANTI PIC FOURMI BOÎTE APPÂT
GEROBUG BOÎTE D'APPÂT POUR FOURMIS
GEROBUG ANTI FOURMIS BOITE APPAT
PIC BOÎTE D'APPÂT POUR FOURMIS
SUPER NINJA BOÎTES À APPÂTS CONTRE FOURMIS
TI-TOX ANTI-FOURMIS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	COMPO France SAS
	Adresse	Zone industrielle 25220 Roche-lez-Beaupré France
Numéro de l'autorisation	FR-2015-0020	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0008940-0000	
Date de l'autorisation	27/04/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	15/08/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	FORMICHEM GMBH
Adresse du fabricant	ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33 86633 NEUBURG A.D. DONAU Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	ANNA-VON-PHILIPP-STR. B33 86633 NEUBURG A.D. DONAU Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	DOW AGROSCIENCES / CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE SAS
Adresse du fabricant	IMMEUBLE EQUINOXE 2, 1 BIS AVENUE DU 8 MAI 1912 78280 GUYANCOURT France
Emplacement des sites de fabrication	305 NORTH HURON AVENUE 48441 HARBOR BEACH, MICHIGAN États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0,094

2.2. Type de formulation

Appât en gel, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Tube de gel

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Nids (tous les stades)

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Les gouttes de gel sont déposées sur le passage des fourmis dans les bâtiments.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,5 g/m²
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
0,5 g/m² (une goutte de gel d'un diamètre de 5 mm correspond à 0,1 g de produit).

Délai d'apparition de l'effet biocide : 3 jours après l'ingestion.

Fréquence de vérification des appâts : 1 fois par semaine.

Durée du traitement : 3 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit est emballé dans des tubes de polyethylene basse densité de 30 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur les surfaces absorbantes.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Afin de protéger les insectes pollinisateurs, les organismes aquatiques et terrestres, le produit ne peut être appliqué qu'en intérieur.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Boite d'appât

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmi noire des jardins Stade de développement: Nids (tous les stades)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les boîtes d'appât sont posées sur le passage des fourmis ou à proximité de l'entrée du nid.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Boite d'appâts de 4,9 g - 1 à 3 boîtes d'appât pour 10 m ² (selon l'importance de l'infestation) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Boite d'appâts de 4,9 g En fonction de l'emplacement et de l'infestation, plusieurs boîtes d'appâts doivent être placées le long du chemin de passage des fourmis ou à proximité des nids. Placez 1 à 3 boîtes d'appât pour 10 m ² (selon l'importance de l'infestation) pendant au moins 3 semaines. Délai d'apparition de l'effet biocide : 3 jours après l'ingestion. Fréquence de vérification des appâts : 1 fois / semaine En cas de forte infestation (fourmis encore présentes) remplacer les boîtes d'appâts par des nouvelles après 3-4 semaines. Durée du traitement : 3 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est emballé dans des boîtes d'appâts de polyéthylène haute densité (PEHD) de 4,9 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Ne pas forcer l'ouverture et endommager les boites d'appât, même si elles sont vides.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour un usage en extérieur, appliquer uniquement en zone couverte non susceptible d'être mouillée ou inondée (protégée de la pluie, des eaux de lavage, des inondations).

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les doses d'application recommandées.
- Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Appliquer des mesures d'hygiène strictes : ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer dans les zones accessibles aux enfants, aux animaux de compagnie ou autres animaux non-cibles afin de réduire au minimum le risque d'empoisonnement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Ce produit contient du spinosad qui est dangereux pour les abeilles.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Retirer toutes les boîtes d'appât à la fin du traitement.
- Éliminer le produit inutilisé, son emballage et tous les autres déchets (boîtes d'appât) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques
- Durée de conservation : 4 ans
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autres informations

-